

FICHE TECHNIQUE - La Chaînée Castellaise

CONCEPTION DES ANIMATIONS PROPOSEES

Nous pouvons participer à plusieurs types d'animations :

Sur scène ou espace scénique intérieur ou extérieur

LES DONNEES INCONTOURNABLES :

Délai :

Quatre mois entre notre premier contact et la production nous semble VRAIMENT un **minimum**.

Il faut en effet :

Avoir le temps de bien déterminer ce que vous voulez et les moyens dont vous disposez

Connaître le nombre de danseurs disponibles le jour dit (ils sont bénévoles !) et pas disponibles tous les jours ! Et les répétitions n'ont lieu que 2 fois par mois.

Avoir le temps d'établir le projet et le contrat

Nous inclure dans les affiches, tracts, ... de votre manifestation

Surface pour danser en spectacle :

Plane et horizontale - Au minimum 5 mètres sur 5 mètres très stable et sans aspérités (podium)

Durée spectacle :

1 h 30 soient 2 fois 45 minutes (ou 3 fois 30 minutes) entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Sonorisation :

Assez puissante pour être audible par les spectateurs - de bonne qualité

Animation avec musiciens :

4 micros sur pieds pour les instruments (HF ou à fil) et une table possédant au moins 4 entrées

1 micro HF à main avec pied pour l'animateur

Si l'employeur ne dispose pas de sonorisation, la Chaînée Castellaise propose d'en fournir une .

Défilé :

Toute production à l'extérieur est impossible en cas de pluie

Rafraichissement :

Servi à l'issue de prestation (*au minimum casse croute + boisson*)

Bouteilles d'eau pour la "mi-temps" en spectacle scène

Repas :

Si votre animation dure sur la journée entière (animations de rue jumelée avec défilé et/ou prestation sur scène), vous devrez fournir un repas à tous nos participants (danseurs + musiciens + figurants) dont nous vous donnerons le nombre dans le contrat.

Publicité :

Vous devrez faire figurer notre groupe sur vos publicités (affiches, tracts, dépliants, ...) annonçant votre fête. Nous pouvons vous faire parvenir par E-Mail ou par disquette (à nous envoyer) une à trois photos numériques .

Contrat :

Il doit avoir été signé par les deux parties AU MOINS 15 jours avant la production.

Il est rédigé en double exemplaire, un pour chaque partie.

PAS de contrat, PAS de prestation !

Un exemplaire du présent contrat doit être retourné, daté et signé au Président